

Montréal, le 9 janvier 2009

À l'attention du *Groupe de travail sur l'examen périodique universel* du *Conseil des droits de l'homme*, du 2 février au 13 février 2009

Objet : Processus de consultation de la société civile canadienne dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) auquel sera soumis le Canada le 3 février 2009

La *Ligue des droits et libertés du Québec* tient à porter à l'attention du *Groupe de travail sur l'examen périodique universel* les conditions dans lesquelles se réalise actuellement la consultation de la société civile canadienne dans le cadre de l'examen auquel sera prochainement soumis le Canada. Rappelons à ce propos les observations faites par le *Comité des droits de l'homme* de l'ONU, lors du dernier examen du Canada, en octobre 2005 :

6. Le Comité note avec préoccupation que nombre des recommandations qu'il avait adressées à l'État partie en 1999 sont restées sans suite. Il regrette aussi que ses précédentes observations finales n'aient pas été distribuées aux membres du Parlement et qu'aucune commission parlementaire n'ait tenu d'audition sur les questions soulevées dans les observations du Comité, comme l'avait annoncé la délégation en 1999 (art. 2).

L'État partie devrait mettre en place des procédures permettant de surveiller la bonne application du Pacte, en vue notamment de faire connaître tous manquements éventuels. Ces procédures devraient fonctionner en toute transparence et responsabilité, et garantir la pleine participation des pouvoirs publics à tous les niveaux de gouvernement, et de la société civile, y compris des peuples autochtones.¹

Alors que le processus de l'EPU, prévoit une consultation de la société civile par les États lors de la préparation des rapports nationaux qui sont soumis au *Conseil des droits de l'homme*, le Canada procédera à ces consultations quelques jours à peine avant sa comparution prévue le 3 février 2009, en tenant diverses rencontres convoquées dans les dernières semaines de janvier, dont l'une se tiendra sous la responsabilité du Gouvernement du Québec, le 20 janvier 2009.

Certes, la tenue d'élections générales au Canada puis au Québec a eu pour conséquence de retarder la procédure de consultation, mais il n'en demeure pas moins que de telles consultations, pour assurer pleinement l'efficacité du dialogue entre l'État et la société civile, nécessitent une préparation à beaucoup plus long terme que ce qui avait été prévu et ce, nonobstant la tenue des élections. Ainsi, à peine deux mois avant la comparution du Canada devant le *Conseil des droits de l'homme*, le Gouvernement du Canada n'avait pas encore rendu public son processus de consultation. Et, quelques jours à peine avant la tenue de différentes rencontres de consultations, la société civile ne connaissait toujours pas l'objet précis de ces consultations (à noter en effet que le

¹ CCPR/C/CO/5

rapport du Canada n'a été rendu disponible que dans les derniers jours) pas plus d'ailleurs qu'elle n'était informée des suivis que le Gouvernement entendait leur donner : quelle sera la nature et le contenu du rapport produit à la suite de ces consultations mais surtout comment expliquer ne serait-ce que du point de vue de la transparence, que les organisations qui auront pris part à ces consultations n'auront pas accès à ce rapport de consultation avant la comparution du Canada le 3 février prochain.

De plus, il faut noter que, dans le cadre de ces consultations qui sont sur le point de se tenir, le Gouvernement n'offre aucune proposition concrète qui serait de nature à répondre aux recommandations qui lui ont été formulées sur ce point notamment par le *Comité des droits de l'homme* en octobre 2005 soit la mise en place d'une procédure permettant *en toute transparence et responsabilité de garantir la pleine participation de la société civile à la bonne application des instruments internationaux de défense des droits humains auxquels le Canada est lié*. Il est totalement inacceptable que le Gouvernement du Canada affiche aussi peu de respect à l'égard d'une recommandation du *Comité des droits de l'homme* qui vise à assurer sur le plan interne la mise en œuvre des mécanismes de suivi des engagements prévus dans le système du droit international des droits humains.

Nous tenons à informer le *Groupe de travail* de cette situation à tout le moins déconcertante qui n'est pas à la hauteur des exigences posées par les règles qui gouvernent le processus d'examen prévu dans le cadre de l'EPU, visant notamment à assurer la participation de la société civile à l'élaboration du rapport du pays examiné concernant l'état de réalisation des droits humains garantis. Nous estimons que le Canada n'a pas rempli les exigences imposées par ces règles, pas plus que celles formulées par le *Comité des droits de l'homme* et sommes inquiets dans ce contexte des représentations qui seront faites par le Canada à propos du point de vue de la société civile qui doit être réellement considérée partie prenante afin d'évaluer l'état de réalisation des droits au bénéfice de tous les Canadiens et Québécois.

Compte tenu de ces manquements flagrants de notre Gouvernement à l'égard de ces règles relatives à l'EPU et à la recommandation du *Comité des droits de l'homme* d'octobre 2005, nous souhaitons vivement que lors de l'examen du Canada, une recommandation lui soit adressée visant la mise en œuvre immédiate d'une procédure permettant en toute transparence, responsabilité et efficacité de garantir la pleine participation de la société civile à la bonne application des instruments internationaux de défense des droits humains auxquels le Canada est lié et au suivi des recommandations qui émanent des organes chargés de leur application.

Dominique Peschard,
Président, Ligue des droits et libertés du Québec

C.C. Honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles,
Gouvernement du Canada min.moore@pch.gc.ca
Honorable Pierre Arcand, ministre des Relations internationales, Gouvernement du
Québec cabinet@mri.gouv.qc.ca
Mission permanente du Canada-Genève genev@international.gc.ca